

# M.R.A.P.

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

Comité Toulouse – Haute Garonne

Un mode d'emploi  
du comité local du MRAP

**Vous êtes insulté.e,  
victime ou témoin  
de paroles et d'actes  
discriminatoires  
illégaux,  
racistes ou autres.**

**Que faire ?**

**Évitez de vous faire justice  
vous-même :**

Sauf en cas de légitime défense,  
ne réagissez pas de façon  
agressive ! Des personnes pourraient  
témoigner contre vous.

**Pensez tout de suite à avoir des  
témoins (relever leurs numéros de  
téléphone) et des preuves (Ecrits,  
capture d'écran, photos,  
enregistrements audio ou vidéo...).**

**Aux témoins faites remplir des  
attestations selon le modèle  
officiel cerfa\_11527-03**

facile à trouver sur internet.

**En cas d'insultes à répétition, vous  
pouvez en enregistrer ou appeler la  
police et les leur faire écouter.**

**Au début n'écrivez rien de public à ce  
sujet sur Internet à vos agresseurs  
ou à leurs ami.e.s ! Vous pourriez être  
accusé de diffamation et être condamné  
pour cela !**

Avec l'appui de témoignages et de  
preuves vous pouvez porter plainte au  
commissariat ou à la gendarmerie ou  
directement au Procureur de la  
République. C'est souvent mieux qu'une  
« main courante ». Si vous avez fait  
un signalement au MRAP, dites le !

Adresses des Procureurs  
selon le lieux d'habitation

[https://www.service-public.fr/  
particuliers/vosdroits/R11469](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11469)

Le Procureur pourra alors  
ordonner une enquête

**Vous aurez besoin d'un avocat  
car devant les tribunaux il est  
difficile de s'en passer. Il  
vous informera des résultats  
de l'enquête et défendra vos  
demandes**

Si vos revenus sont faibles, vous  
pouvez obtenir l'aide judiciaire pour  
qu'il soit payé.

Le MRAP pourra se porter  
partie civile à vos côtés.

**Une audience aura lieu,  
souvent longtemps après  
les faits. Si votre dossier  
est solide, vous pourrez  
obtenir des réparations  
financières payées par le  
ou les auteurs et les faire  
condamner à des amendes  
ou même à la prison ce qui  
contribuera à dissuader les  
agresseurs potentiels !**

Permanences : chaque mardi de 17h00 à 18h30 – Espace des Diversités et de la Laïcité –  
38 rue d'Aubuisson – 31000 Toulouse.

Renseignements Téléphone : 07.81.71.93.37  
Courriel : [mrp31@yahoo.fr](mailto:mrp31@yahoo.fr)  
Courrier: MRAP B.P.63161 31027 Toulouse cedex 3